

DOSSIER DE PRESSE 13/06/23

## DÉCHETS : RECENSEMENT DES FOYERS EN SUD VENDÉE LITTORAL

Pour réduire nos déchets, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral s'est engagée dans un vaste plan d'actions à l'horizon 2026. Une nouvelle étape s'ouvre le 3 juillet 2023 avec le lancement d'un recensement des foyers, afin de préparer le territoire au passage à la redevance incitative.



**Afin de réduire la production des déchets, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral a engagé ces dernières années de nombreuses actions :** sensibilisation aux gestes de tri, développement du compostage des biodéchets, mise en place d'espaces de réemploi, soutien aux ateliers de réparation...

**Une nouvelle étape s'ouvre le 3 juillet 2023 avec le lancement d'une grande enquête** visant à recenser tous les foyers producteurs de déchets et à identifier le nombre et les caractéristiques de bacs de collecte d'ordures ménagères (volume, état...). L'objectif est de préparer le territoire au passage à la redevance incitative en 2026, c'est-à-dire permettre à chaque foyer de payer en fonction du volume de déchets produits, et donc de mieux maîtriser sa facture.

La Communauté de communes a missionné la société Viacol pour la réalisation de cette enquête. Dans les prochaines semaines, les habitants de Sud Vendée Littoral recevront dans leur boîte aux lettres un document expliquant les modalités de participation. Ils pourront à



Siège administratif – 107, Avenue du Maréchal de  
Latre de Tassigny – 85 400 Luçon



+33 (0)2 49 58 00 99



dechets@sudvendeelittoral.fr

cette occasion demander leur carte de déchèterie qui leur permettra d'accéder à toutes les déchèteries du territoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Grâce aux informations recueillies, la **Communauté de communes** pourra mettre **chaque bac en conformité** (changement de volume si nécessaire et insertion d'une puce qui servira à la comptabilisation du nombre de ramassages du bac). La date du passage de la société Viacol sera communiquée quelques jours avant. Cette phase d'enquête sera également l'occasion de présenter les principes de la redevance incitative et de répondre à toute question sur l'ensemble de la démarche.

## LE DÉPLOIEMENT DU RECENSEMENT



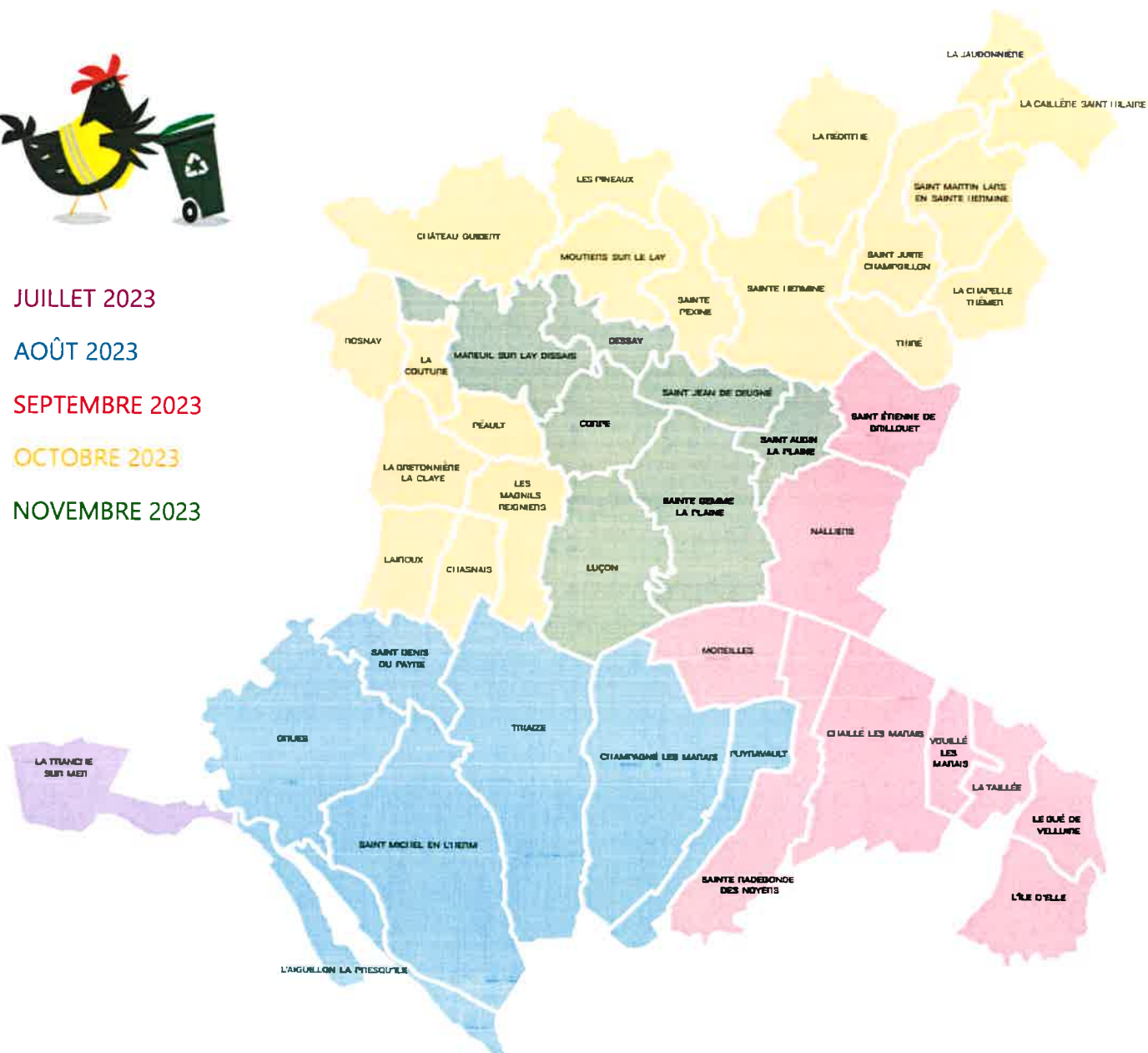
JUILLET 2023

AOÛT 2023

SEPTEMBRE 2023

OCTOBRE 2023

NOVEMBRE 2023



## POURQUOI LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative est un mode de financement basé sur le volume de déchets produits. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, elle remplacera la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), qui elle, est basée sur la valeur locative du logement.



Tous les producteurs de déchets bénéficiant du service intercommunal sont concernés : collectivités, professionnels, particuliers...

Le déploiement de la redevance incitative a de multiples objectifs :

> **Réduire le tonnage de nos déchets ménagers** : l'objectif est d'atteindre 423 kg de déchets produits par habitant en 2030 (contre 688 en 2022). Une ambition haute mais réalisable si chacun participe activement à cet effort collectif.

> **Améliorer notre pratique du tri sélectif**

> **Réduire notre impact environnemental**

> **Maîtriser notre facture**

## UN PLAN DE RÉDUCTION DES DÉCHETS EN 5 ÉTAPES

• **Un recensement des foyers entre juillet et novembre 2023**

➤ **Enquête en ligne ou par téléphone** sur le site [www.enquete9.com](http://www.enquete9.com) ou au 02 52 74 00 79 du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h. Cette participation permettra aux foyers de recevoir leur future carte d'accès en déchèterie.

• **À partir de novembre 2023**

- **Mise en conformité des bacs d'ordures ménagères**
- **Envoi postal des cartes d'accès en déchèterie**

• **À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

- **Démarrage du contrôle d'accès en déchèterie** (nécessité d'avoir la carte d'accès)

• À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- **Année blanche de la redevance incitative** (comptabilisation des levées de bacs d'ordures ménagères et du nombre de passages en déchèterie)

• À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

- **Démarrage de la redevance incitative et facturation**

Une adaptation progressive  
pour une mise en place réussie !

---

POUR PLUS D'INFORMATIONS

La **Communauté de communes** accompagne les habitants dès à présent dans cette démarche de réduction des déchets en les guidant dans le compostage des biodéchets, le tri des emballages, en développant le réemploi et la réparation des objets du quotidien.

Pour toute question, contacter notre service Déchets : 02 49 58 00 99 (de 9h à 12h du lundi au vendredi) ou [dechets@sudvendeelittoral.fr](mailto:dechets@sudvendeelittoral.fr)



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL  
107, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
85 400 Luçon  
02 51 97 64 64  
[accueil@sudvendeelittoral.fr](mailto:accueil@sudvendeelittoral.fr)

[www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr)

Conception : service Communication CC SVL.



# DÉCHETS : RECENSEMENT DES FOYERS EN SUD VENDÉE LITTORAL

**Pour réduire nos déchets, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral s'est engagée dans un vaste plan d'actions à l'horizon 2026. Une nouvelle étape s'ouvre le 3 juillet 2023 avec le lancement d'un recensement de tous les foyers. Inscrivez-vous !**

**Recenser tous les foyers producteurs de déchets pour permettre à chacun de payer en fonction de la quantité de déchets produits, et donc de mieux maîtriser sa facture (quantité calculée selon le volume du bac et le nombre de levées) : voici l'objet de la grande enquête qui s'ouvre le 3 juillet 2023. L'objectif est de préparer le territoire au passage à la redevance incitative en 2026.**

La Communauté de communes a missionné la société Viacol pour la réalisation de ce recensement. Entre juillet et novembre, les habitants de Sud Vendée Littoral recevront dans leur boîte aux lettres un document expliquant les modalités de participation, en ligne ou par téléphone.

L'enquête permettra aussi à chaque foyer de demander sa **carte d'accès en déchèterie, qui sera nécessaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**. À partir de fin novembre et courant 2024, la société Viacol mettra en conformité les bacs recensés grâce à l'enquête. La date du passage de l'enquêteur, suivant les communes, sera communiquée quelques jours avant. Cette étape sera également l'occasion de présenter les principes de la redevance incitative et de répondre à toute question sur l'ensemble de la démarche.

**Enquête en ligne ou par téléphone sur le site [www.enquete9.com](http://www.enquete9.com) ou au 02 52 74 00 79, du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h.**

# DÉCHETS : RECENSEMENT DES FOYERS EN SUD VENDÉE LITTORAL



Pour réduire nos déchets, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral s'est engagée dans un vaste plan d'actions à l'horizon 2026. Une nouvelle étape s'ouvre le 3 juillet 2023 avec le lancement d'un recensement de tous les foyers. Inscrivez-vous !

Recenser tous les foyers producteurs de déchets pour permettre à chacun de payer en fonction de la quantité de déchets produits, et donc de mieux maîtriser sa facture (quantité calculée selon le volume du bac et le nombre de levées) : voici l'objet de la grande enquête qui s'ouvre le 3 juillet 2023. L'objectif est de préparer le territoire au passage à la redevance incitative en 2026.

La Communauté de communes a missionné la société Viacol pour la réalisation de ce recensement. Entre juillet et novembre, les habitants de Sud Vendée Littoral recevront dans leur boîte aux lettres un document expliquant les modalités de participation, en ligne ou par téléphone.

L'enquête permettra aussi à chaque foyer de demander sa carte d'accès en déchèterie, qui sera nécessaire à compter du 1er janvier 2024. À partir de fin novembre et courant 2024, la société Viacol mettra en conformité les bacs recensés grâce à l'enquête. La date du passage de l'enquêteur, suivant les communes, sera communiquée quelques jours avant. Cette étape sera également l'occasion de présenter les principes de la redevance incitative et de répondre à toute question sur l'ensemble de la démarche.

## POUR RÉPONDRE À L'ENQUÊTE

Je me rends  
sur le site

 [www.enquete9.com](http://www.enquete9.com)

ou j'appelle le

**02 52 74 00 79**

du lundi au vendredi de 9h à 19h  
et le samedi de 9h à 12h



[www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr)



Sud Vendée  
Littoral  
SERVICE DÉCHETS